

I

Juridiction de l'inquisiteur

A. L'HÉRÉSIE

1. La notion d'hérésie

Que faut-il entendre par « hérésie » ? Consultons à ce propos les étymologies proposées par saint Isidore et par quelques autres, et nous verrons que ce terme est doué d'une triple signification.

On dit « hérésie » en premier lieu, et conformément à Isidore et Papias, du verbe « élire » (*eligo*). Et, en ce sens, « hérésie » équivaut à *elisis* ; « hérésie » émane alors d'« élection », comme « secte » de « section ». On dirait dans ce cas « électeur » en disant « hérétique » (*electivus, haereticus*). Et à juste titre, car l'hérétique, se déterminant entre une doctrine vraie et une fausse, refuse la vraie doctrine et « choisit » comme vraie une doctrine fausse et perverse. Il est donc évident que l'hérétique « élit ».

Hugues propose un deuxième sens, dérivé du verbe « adhérer ». Hérétique signifierait alors « adhérent » (*haereticus, adhaesivus*). L'hérétique est, effectivement, celui qui adhère avec fermeté et ténacité à une doctrine fausse qu'il tient pour vraie. Il est donc clair que l'hérétique « adhère ».

Isidore propose encore un autre sens : c'est du verbe *erciscor*, synonyme de *divido*, que viendrait le terme d'hérésie. En ce sens, c'est à l'idée d'*ercissivus (divisivus)* que renverrait le terme d'*haereticus*. Serait hérétique celui qui se retranche (*erciscitur*) de la vie

commune. Et, en vérité, l'hérétique, choisissant une doctrine fautive et adhérant obstinément à la doctrine refusée par ceux avec qui il vivait avant cette adhésion, s'éloigne et se retranche, quant à l'esprit, de leur communauté, dont il se trouve aussitôt écarté par l'excommunication qui le frappe. Puis, livré au bras séculier, il se retranche à jamais de la communauté des vivants. Il est donc péremptoire qu'il y a division s'il y a hérésie, et qu'il résulte de tout ce qui précède que la notion d'hérésie recouvre les trois notions d'élection, d'adhésion et de division.

XVI. En réalité c'est du verbe grec αἰρόμαι (élire, opter) que vient le terme d'hérésie. Les auteurs latins ont proposé d'innombrables étymologies, parmi lesquelles celles que rappelle Eymerich. Dans son acception primitive, la notion d'hérésie n'avait rien d'infamant : étaient « hérétiques » tous ceux qui se réclamaient d'une école philosophique, tout simplement. Mais aujourd'hui ce terme est odieux et infâme, car il désigne ceux qui croient ou enseignent des choses contraires à la foi du Christ et de son Église. Mais, va-t-on nous rétorquer qu'au sens grec du terme, choisir la vérité catholique constitue aussi une « hérésie », car choisir une doctrine c'est aussi choisir une « secte » ? Nous répondrons, avec Tertullien, qu'il n'y a pas de « division » dans l'« élection » de la foi catholique, car il ne nous appartient pas de choisir, dans ce cas, selon notre libre arbitre, mais de « suivre » ce qui nous est proposé par Dieu. Il y a hérésie, et il y a secte, lorsqu'il y a compréhension ou interprétation de l'Évangile, non conforme à la compréhension et à l'interprétation traditionnellement défendues par l'Église catholique.

Les conséquences de l'hérésie ? Des blasphèmes, des sacrilèges, des atteintes aux fondements mêmes de l'Église, la violation des jugements et des lois sacrées, des injustices, des calomnies et des cruautés dont les catholiques sont les victimes. Par l'effet de l'hérésie, la vérité catholique s'affaiblit et s'éteint dans les cœurs ; les corps et les biens matériels dépérissent, naissent les tumultes et les séditions, la paix et l'ordre public sont troublés. De sorte que tout peuple, toute nation qui laisse éclore l'hérésie

en son sein, qui la cultive, qui ne l'extirpe pas aussitôt, se pervertit, court à la subversion, peut même disparaître. L'histoire ancienne en témoigne. Et le présent le démontre, qui offre à nos regards le spectacle de régions prospères et de règnes fleurissants, victimes, à cause de l'hérésie, des plus grandes calamités.

2. Proposition ou article hérétique

Qu'est-ce qu'une hérésie? Ou, en d'autres termes, quand peut-on dire d'un article ou d'une proposition qu'ils sont hérétiques?

Nous répondrons en accord avec saint Thomas (S.T.I. pars, q. 32, art. 4 et 2.2, q. 11, art. 2) qu'il y a trois causes ou trois raisons susceptibles de déterminer le caractère hérétique d'un article ou d'une proposition. Une proposition est hérétique :

a) Si elle s'oppose à un article de foi tel, par exemple, que le dogme de la trinité divine ou de l'incarnation du Fils, ou d'autres articles de ce genre, qui constituent la base de notre foi catholique et l'essentiel de notre croyance ;

b) Si elle s'oppose à une vérité que l'Église a déclarée de foi : par exemple, que le Saint-Esprit ne procède pas du Père et du Fils comme de deux principes, ou que l'usure n'est pas un péché ;

c) Si elle s'oppose au contenu des livres canoniques : par exemple, que Dieu n'a pas créé le ciel et la terre, ou que le Christ n'envoya pas ses disciples prêcher, contrairement à ce qu'affirment la Genèse et l'Évangile selon saint Marc, livres que l'Église compte parmi les canoniques. Il faut croire, en effet, en tout ce que contiennent les livres canoniques¹.

Dans les trois cas, il y a opposition manifeste soit au symbole de la foi², soit aux décrets de l'Église, soit aux livres sacrés. Il y a donc hérésie dans les trois cas.

1. Dans la tradition catholique, l'ensemble des livres canoniques constitue la Bible (Ancien et Nouveau Testaments).

2. C'est-à-dire le Credo.